

N°24

FÉVRIER 2024

04 71 40 72 09
contact@pays-salers.fr
www.pays-salers.fr



Le Magazine



LA VIE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DOSSIER ÉCONOMIE

ENVIRONNEMENT

ACTION SOCIALE

TOURISME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS SALERS DE L'

S O M M A I R E



PAGE 04 - NOUVELLE ORGANISATION

Les nouveaux locaux
L'organisation
Les agents récemment intégrés

PAGE 06 - LA VIE DE LA CCPS

Opération de Revitalisation du Territoire
Convention Territoriale Globale
Contrat Cantal Développement
Cantal Attractivité



PAGE 08 - DOSSIER ÉCONOMIE

Les zones d'activités
La Coopérative laitière

Aide et accompagnement
Location de bureaux

PAGE 12 - ENVIRONNEMENT

L'assainissement collectif
Le SPANC
GEMAPI



PAGE 14 - ACTION SOCIALE

Habitat
Rénovation

PAGE 15 - TOURISME

Baromètre 2023



PAGE 16 - ACCUEIL LOISIRS ENFANTS

Succès de la 1ère année

LE MAGAZINE de la
Communauté de Communes du Pays de Salers

Directeur de la publication :
Pierre MENNESSON

Rédacteur en chef :
Audrey BASTIDE

Communauté de communes du Pays de Salers
Espace d'activités 360°, 1 rue des Feuilles
15140 SAINTE EULALIE
tél : 04 71 40 72 09
mail : contact@pays-salers.fr
www.pays-salers.fr

Rédaction - conception - réalisation - illustrations :
Audrey BASTIDE

Impression : Imprimerie Champagnac
Tirage : 4 300 exemplaires
N°ISSN : 1969-153x

*Document imprimé avec des encres végétales sur papier provenant
de forêts gérées durablement*

**PIERRE MENNESSON**

Président de la Communauté
de communes du Pays de Salers
Maire de Le Fau

**VERS PLUS DE SERVICES**

Les dernières données publiées par l'INSEE confirment que le déclin démographique persiste dans le Cantal mais qu'il est dû au seul vieillissement de sa population. Les nouveaux habitants sont désormais plus nombreux que les partants.

Alors, pour accueillir plus et mieux, nous devons créer **les bonnes conditions d'intégration et du bien vivre ensemble** en Pays de Salers.

Nous possédons des atouts c'est certain, mais notre patrimoine naturel et notre offre touristique ne suffiront pas. Développer aujourd'hui les services à la population (petite enfance, enfance jeunesse, commerces, logement, santé, culture tous publics, etc...) est une des clés de notre **attractivité future**.

C'est en ce sens que je travaille avec mes collègues élus communautaires.

L'année 2023 a été marquée par d'importantes évolutions pour notre collectivité. En effet, après une décennie de développement des outils touristiques et économiques, la Communauté de communes fait aujourd'hui le choix du développement des services essentiels de proximité et de la revitalisation de ses bourgs et villages en :

- ✎ Reprenant la gestion directe de l'accueil collectif de mineurs et en déployant ce service sur l'ensemble du territoire,*
- ✎ Reprenant la gestion directe du service d'assainissement non collectif que les prestataires historiques n'ont plus souhaité assurer,*
- ✎ Portant une réflexion sur notre offre culturelle en lien avec les services de l'État,*
- ✎ S'adaptant à la réglementation (loi Climat et Résilience et ZAN), pour porter un projet politique de développement cohérent du territoire en prenant la compétence aménagement en matière d'urbanisme,*
- ✎ Soutenant les acteurs économiques du territoire et en favorisant l'implantation de nouvelles activités,*

- ✎ Accompagnant ses communes dans la mise en œuvre de leur projet de redynamisation,*
- ✎ Se donnant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre d'actions visant la préservation de nos ressources en eau (GEMAPI).*

*Ces choix forts que nous avons faits ensemble sont essentiels pour rendre notre **territoire plus attractif**. Ils ont eu pour conséquence de développer les services de la communauté. Nous avons donc déménagé dans des locaux administratifs plus adaptés et nous nous sommes réorganisés en conséquence en intégrant de nouveaux agents au service des habitants.*

En 2024, avec mes collègues, je vais bien évidemment poursuivre dans cette voie car il nous faut moderniser les services existants pour mieux maîtriser leur coût (gestion des déchets, assainissement) et en développer d'autres essentiels pour notre attractivité.

Bonne année 2024.

**NOS 27 COMMUNES**

Ally - Anglards de Salers - Barriac les Bosquets - Besse - Brageac - Chaussezac - Escorailles - Fontanges - Freix Anglards - Le Falgoux - Le Fau - Girgols - Pleaux - Saint Bonnet de Salers - Saint Cernin - Saint Chamant - Saint Cirgues de Malbert - Saint Illide - Saint Martin Cantalès - Saint Martin Valmeroux - Saint Paul de Salers - Saint Projet de Salers - Saint Vincent de Salers - Sainte Eulalie - Salers - Tournemire - Le Vaultmier

DE NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS ...

Horaires inchangés :

Du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00



Espace d'Activités 360°

1 rue des Feuilles
15140 Ste Eulalie

04 71 40 72 09 - contact@pays-salers.fr



DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2023

VOS SERVICES ADMINISTRATIFS

Les services administratifs de la Communauté de communes du Pays de Salers étaient depuis 16 ans hébergés 3, place du Château à Salers. Compte tenu du développement de la structure, ces locaux n'étaient plus adaptés.

C'est pourquoi, depuis le 1er septembre, l'ensemble des services administratifs de la collectivité sont localisés sur l'**Espace d'activités 360°, 1 rue des Feuilles à Ste Eulalie.**

LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques restent inchangés, ils se situent au Bâtiment technique sur l'**Espace d'activités 360°, 4 174 route des Montagnes à Ste Eulalie.** Le service assainissement (SPAC et SPANC) a quant à lui investi ces locaux.

PERMANENCES

Les permanences déjà en place avec la chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre de commerce et d'industrie, Oc'teha et Cantal Ré-Nov Énergie sont maintenues et se dérouleront à l'intérieur des nouveaux locaux.

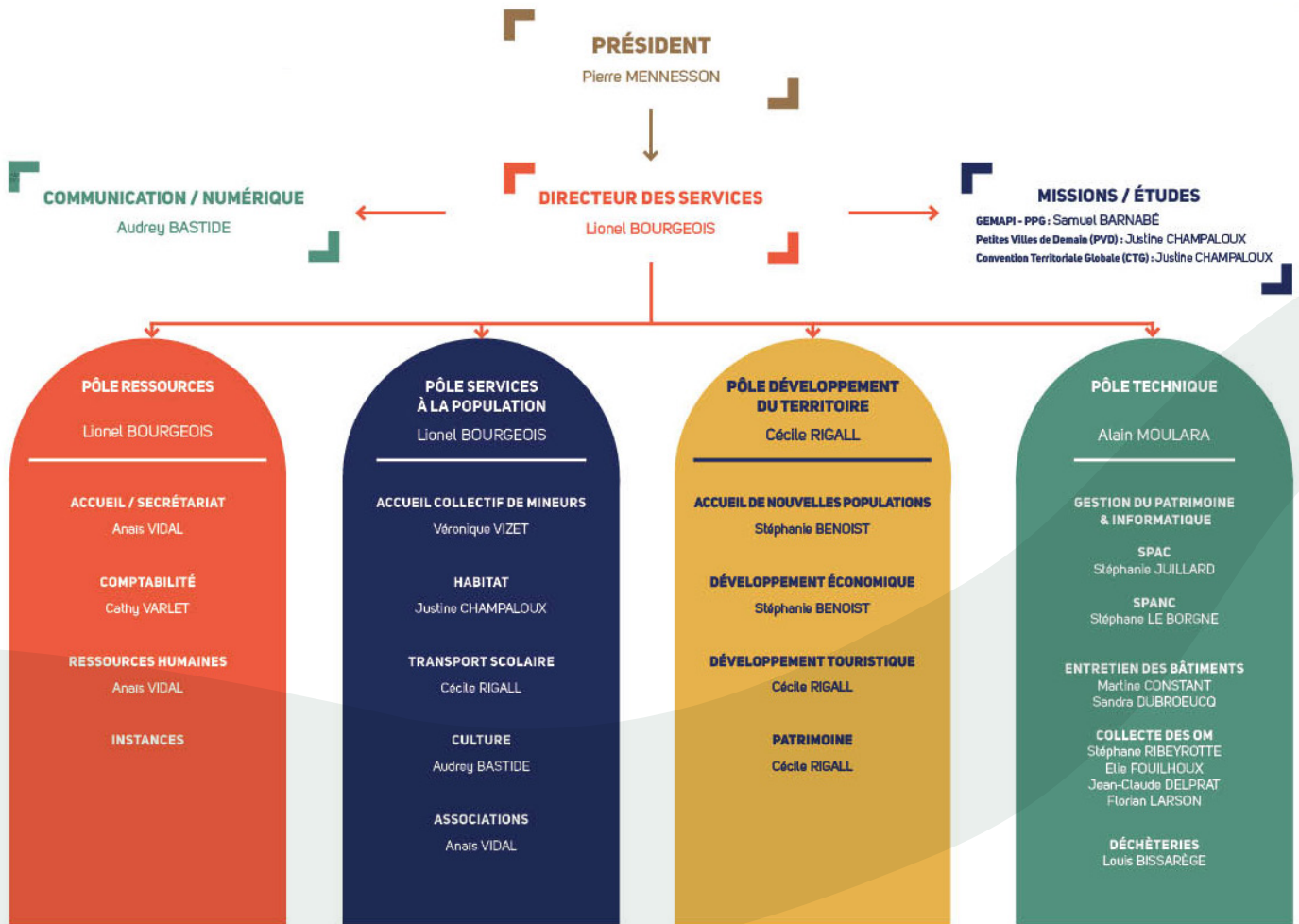


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SALERS

Espace d'activités 360°
1, rue des Feuilles
15140 SAINTE EULALIE

contact@pays-salers.fr - 04 71 40 72 09

UNE NOUVELLE ORGANISATION



05 NOUVEAUX AGENTS À VOTRE SERVICE



Alain MOULARA

En provenance du département de la Corrèze, il est le nouveau **responsable des services techniques** de la Communauté de communes depuis le 1er avril 2023. Il est chargé de piloter la gestion des déchets ménagers (collecte, déchèteries) et celle de l'assainissement collectif et non collectif. Il organise également le suivi de l'entretien des bâtiments communautaires.



Véronique VIZET

Arrivée le 1er avril 2023 suite à la reprise en régie de l'**accueil collectif de mineurs** dont elle est la **directrice**, Véronique organise lors des vacances scolaires l'accueil des enfants du territoire dans les centres de loisirs d'Anglard de Salers, de Pleaux, de Saint Martin Valmeroux et de Saint Cernin.



Stéphanie BENOIST

Arrivée le 11 septembre 2023, elle est chargée, au sein du pôle attractivité de la collectivité, d'**accompagner les porteurs de projets économiques et de l'accueil des nouvelles populations.**



Anais VIDAL

Arrivée le 1er septembre 2023, elle est la nouvelle voix de la Communauté de communes. Elle est chargée de l'**accueil, du secrétariat mais également de la gestion des ressources humaines** (paie, carrières) et du **suivi des associations.**



Stéphane LE BORGNE

Arrivé le 8 janvier 2024 en provenance du nord de la Bretagne, il assure le **contrôle des assainissements non collectifs du territoire.**



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

UN NOUVEAU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Le 22 février 2023, Pierre MENNESSON le président de la CCPS signait avec Alain MENINI président de la CAF du Cantal sa convention territoriale globale permettant de définir des actions à l'horizon 2026. En plus de la CCPS et de la CAF, 11 communes membres du territoire sont signataires. D'autres peuvent s'engager à tout moment dans la démarche.



LES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA CTG



Ce nouveau projet social de territoire établit les priorités et les actions à mettre en place dans les domaines d'intervention suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Animation de la vie sociale
- Logement
- Handicap

ORT / OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Le 18 juillet dernier, la Communauté de communes signait, avec ses communes labellisées Petites Villes de Demain (Pleaux, St Cernin et St Martin Valmeroux) son **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**.

Cette ORT en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier SMAF Auvergne (EPF), le Conseil départemental du Cantal et l'Etat offre **une enveloppe de 85 000€ pour des dépenses d'ingénierie afin de développer un plan d'actions** qui a pour objectif d'aider le territoire et ses communes PVD dans leur projet de revitalisation des centres bourgs.

- ✂ **19 actions** pour la Communauté de communes dont 6 logements « Les clefs du Cantal »
- ✂ **4 actions** à Pleaux dont la création d'une halle économique
- ✂ **5 actions** à St Cernin dont 1 micro-crèche
- ✂ **6 actions** à St Martin Valmeroux dont 1 micro-crèche





UN CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT ...

1 050 525 € ATTRIBUÉS

Le Contrat Cantal Développement a été signé à Ally le 13 septembre 2023 entre le Conseil départemental et la Communauté de communes. Il s'agit d'un contrat pluriannuel (2022 – 2027) dont l'enveloppe est de 1 050 525 €.

Un axe stratégique pour le Pays de Salers

Ce dispositif de soutien financier à l'investissement permet la réalisation de **projets d'équipements structurants**, en lien avec la stratégie de développement du territoire et le Projet pour le Cantal.

C'est pourquoi, la Communauté de communes a souhaité inscrire :

- ✍ Le projet de Longayroux avec la réhabilitation du camping. Un projet touristique et de loisirs structurant et source d'attractivité pour notre territoire.
- ✍ Des projets d'assainissement collectif sont également inscrits pour permettre la mise à jour d'équipements à destination des usagers du service sur les communes du Falgoux, Salers, St Cernin, St Bonnet de Salers et St Martin Cantalès.
- ✍ La création de 6 logements « Les clefs du Cantal » pour créer une dynamique de rénovation.

Six communes ont également inscrit ces projets pour le développement des infrastructures touristiques et culturelles ou pour améliorer l'offre des services à la population :

- St Projet de Salers : épicerie
- Besse : épicerie
- Salers : camping
- Freix Anglards : salle socioculturelle
- Ally : hôtel restaurant bar
- Le Falgoux : camping

**... POUR CONTINUER
DE CONSTRUIRE L'AVENIR
DU PAYS DE SALERS ET DU CANTAL**

LE CANTAL À LA HAUTEUR DE « NOS » PROJETS

L'Agence Cantal Attractivité a été créée dans le but de promouvoir le département et accompagner l'installation de nouveaux habitants.

Le Pays de Salers participe à ce syndicat en partageant la même priorité qui est de relever le défi démographique du Cantal.

LES 1ÈRES ACTIONS MISES EN PLACE

- Une conciergerie de territoire,
- Une charte éditoriale
- Une présence sur les événementiels hors 15

LES ACTIONS À VENIR

- La mise en ligne d'un site Internet dédié,
- Un guide d'accueil contenant toutes les informations pratiques
- Des logements meublés disponibles immédiatement pour les nouveaux arrivants « Les clefs du Cantal »

Cantal Attractivité assure également le portage du GAL (groupe d'action locale) Auvergne Rhône Alpes Cantal pour le nouveau programme de financements européens Leader pour la période 2023-2027.

cantal
auvergne

**À la hauteur
de vos projets**

LES ZONES D'ACTIVITÉS



L'Espace d'Activités 360, situé au carrefour des routes départementales 680 et 922, a été conçu pour répondre aux besoins des entreprises et apporter tous les avantages d'une installation en Pays de Salers. Cet espace d'activités est également situé en zone de revitalisation rurale permettant des avantages fiscaux et des aides à l'emploi aux entreprises qui s'y installent.

Et pour ne rien gâcher, cette zone d'activités éco responsable bénéficie d'un point de vue panoramique sur les Monts du Cantal.

En 2023, deux entreprises ont ouvert leurs portes :

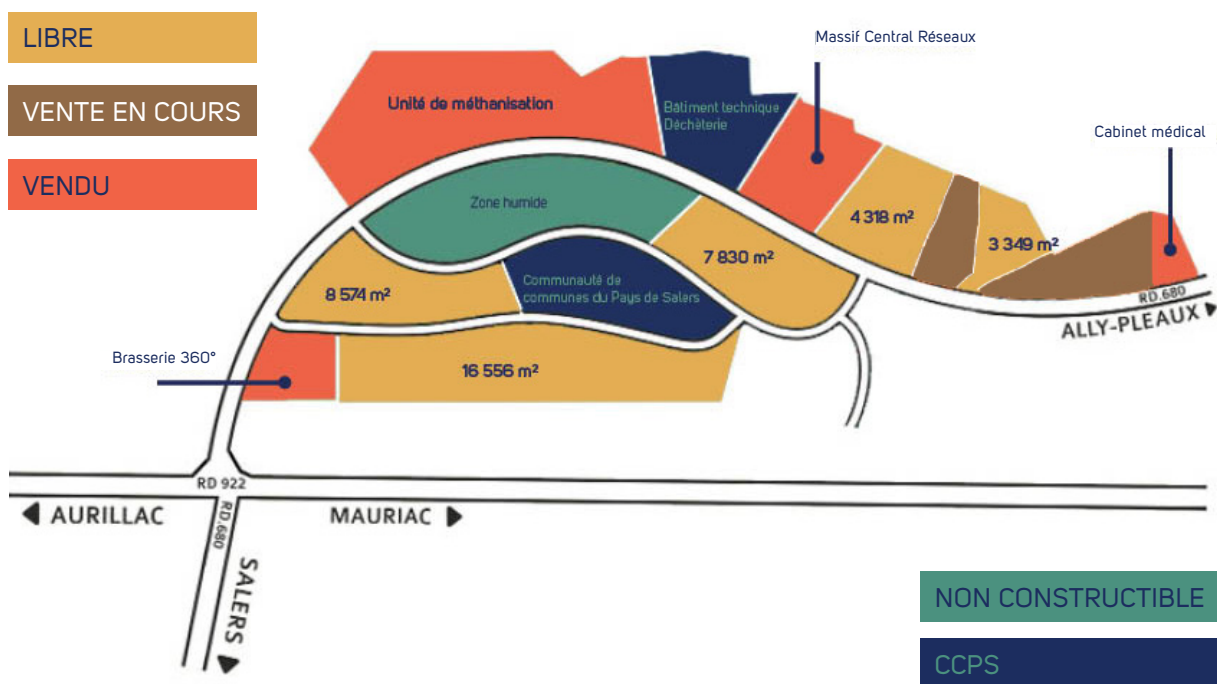
✂ La société **MASSIF CENTRAL RESEAUX** (aussi connue sous le nom M.C.R) spécialisée dans la construction, l'entretien des réseaux électriques aériens et souterrains, gaz, ...

✂ Le **cabinet médical Pauline RITOU** - Dermatologue et vénéréologue

✂ Deux nouveaux projets d'installation sont en cours de finalisation :

- ▶ la **SAS ECBE** qui fera l'acquisition d'une surface de 3 232 m² pour l'implantation de locaux de stockage.
- ▶ la **SCI la Maronne** qui fera l'acquisition d'une surface de 4 306 m² pour l'implantation d'une activité d'ambulance.

A ce jour, un peu plus de 45 000 m² de terrain sont encore disponibles à la vente avec un découpage à la demande possible en fonction des projets à implanter.



2 500 M² DISPONIBLES SUR LA ZA DE PLEAUX

La Zone d'Activités de Pleaux sur une surface de 26 400 m², accueille déjà des entreprises du bâtiment (plombier, électricien, maçon, menuisier, commerce de matériaux) et une clinique vétérinaire. Elle propose une surface constructible viabilisée de 2 500 m² en bord de route idéale pour l'implantation d'une entreprise.



AUX CÔTÉS DES ACTEURS LOCAUX

Le 19 janvier 2023, Pierre MENNESSON, président de la Communauté de communes du Pays de Salers et Jean-Pierre LAFEUILLE, président de la Coopérative laitière de Saint Bonnet de Salers, ont signé un crédit-bail immobilier qui a vocation à faciliter l'acquisition du site de production par la Coopérative laitière.

UN CRÉDIT BAIL

Initiée en 2012, cette formule a permis de construire un outil de production pour la coopérative en bénéficiant d'aides publiques. Le reste du financement étant assuré par le recours à l'emprunt. La coopérative a ainsi pu disposer de cet équipement pour **asseoir son activité, fédérer les pro-**

ducteurs laitiers locaux et offrir une gamme de produits de terroir dans son magasin, sur les marchés et plus au-delà en France.

Le portage de l'emprunt est assuré par la Communauté de communes. Cette signature conforte donc ce partenariat qui prévoit le versement d'une redevance jusqu'en 2036 pour aboutir à la pleine propriété de la Coopérative.

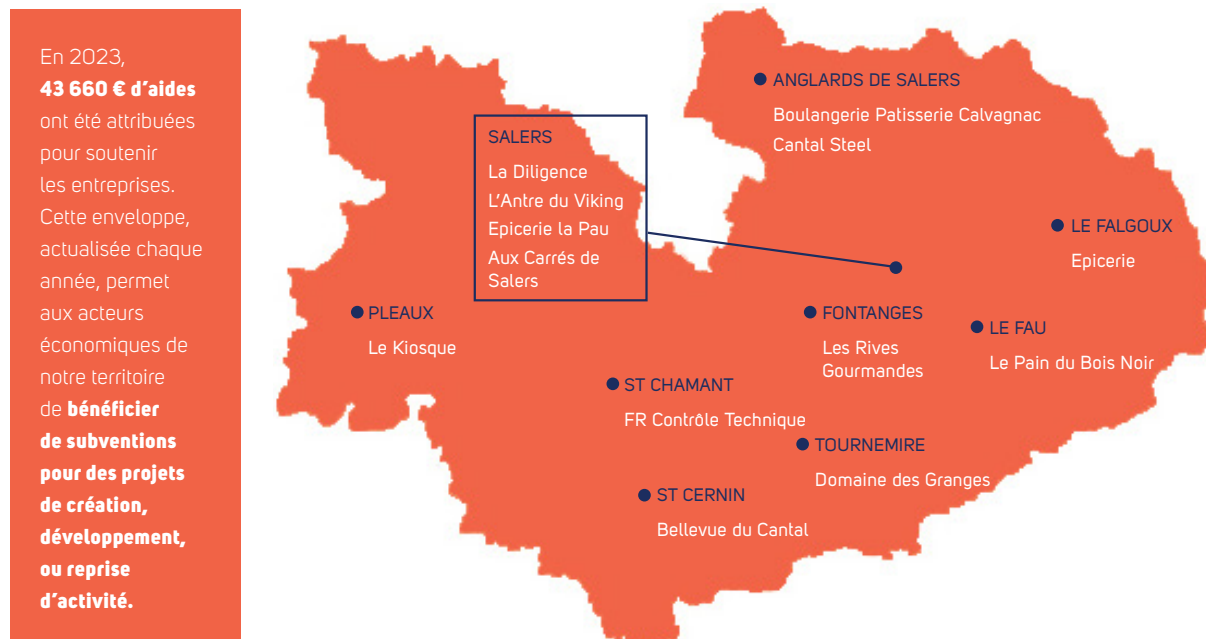
*Cette signature sécurise et conforte le partenariat entre les deux structures pour s'inscrire dans la durée, marquant ainsi la confiance portée par la Communauté de communes à la Coopérative pour **promouvoir les acteurs locaux de la filière laitière et les produits du terroir.***



AIDE AUX ENTREPRENEURS

Pour accompagner le *développement économique de notre territoire*, la Communauté de communes du Pays de Salers met en place un *accompagnement personnalisé* pour les créateurs d'entreprises et les entreprises qui souhaitent se développer, ainsi qu'un budget d'aides financières.

Cette année, la Communauté de communes du Pays de Salers a soutenu financièrement et techniquement les entreprises suivantes :



DES LOCAUX À LOUER

Vous recherchez un espace de travail ? La Communauté de communes vous propose :

Des **bureaux et un espace de coworking** situés 3 place du Château à Salers.

Au cœur de cette cité classée parmi les Plus Beaux Villages de France, profitez de conditions idéales pour installer votre entreprise, travailler le temps d'une journée ou organiser une réunion.

Un **box artisanal** sur l'Espace d'Activités 360° à Sainte Eulalie.

D'une surface totale d'environ 220 m², il comprend un atelier, un bureau et un vestiaire. Cet espace s'adresse aux entreprises en création ou en développement désireuses de s'installer durablement sur le territoire.



La location de ces espaces n'est que temporaire, afin de permettre aux entreprises d'asseoir leur activité, trouver le local adéquat et s'insérer dans le tissu économique local existant.



UN COUP DE POUCE DE LA CCPS

Les bureaux et espaces de coworking proposés par la CCPS sont des tremplins pour de jeunes entreprises, en attente de trouver un lieu dédié à leurs activités.

À l'image de **Caroline RONDEL** et **Sabrina FAGEOL** qui se sont installées à Salers et ont créé **Ateliers Aroma & You** et **Lilith** ; après plusieurs mois passés dans un bureau sur l'Espace d'Activités 360°.

Sabrina et Caroline vous accueillent dans un nouveau lieu artistique et holistique



Quand l'art rencontre le bien-être...

Ateliers créatifs, découverte de soi, aromathérapie, massages bien-être...

PORTEURS DE PROJETS



Les étapes de l'accompagnement technique

Le chargé de mission économie a un rôle pivot dans l'accompagnement des porteurs de projets. Il simplifie leurs démarches en les mettant en lien direct avec les structures adaptées pour la réussite de leur projet (Chambres consulaires, France Active, Initiative Cantal, etc.), ainsi qu'avec le réseau local du territoire (maires, entrepreneurs du Pays de Salers etc.).

01

J'ai un projet de création ou de reprise d'entreprise
J'ai un projet de développement de mon entreprise

02

Je prends contact avec la CCPS. On identifie ensemble les besoins spécifiques à mon projet.

03

Je suis mis en relation avec les partenaires (élaboration d'un prévisionnel, aides financières...) et je suis accompagné sur le territoire (mise en réseau, recherche d'un terrain ou d'un local...)

04

Je bénéficie d'un suivi post-réalisation de mon projet



Les étapes de l'accompagnement financier

La Communauté de communes dispose aussi d'un levier d'action financier pour soutenir les projets des entrepreneurs. Vous souhaitez créer, reprendre ou développer votre entreprise et vous envisagez des investissements de travaux immobiliers et/ou d'achat de matériel, contactez la Communauté de communes du Pays de Salers pour déposer une demande d'aide économique.

01

J'ai un projet de travaux et/ ou d'aménagement pour mon local professionnel
J'ai un projet d'achat de matériel pour mon activité professionnelle

02

Je prends contact avec la CCPS qui analyse mon projet d'investissement au regard du règlement d'intervention économique de la collectivité et de la viabilité de mon projet (recherche d'autres aides financières)

03

Je dépose mon dossier de demande d'aide économique auprès de la CCPS

04

Les élus du Bureau de la CCPS statuent sur mon dossier



CONTACT

Développement économique

Stéphanie BENOIST
economie@pays-salers.fr
04 71 40 79 31



L'ASSAINISSEMENT : un service essentiel pour votre santé et l'environnement

Le service dédié à l'assainissement du Pays de Salers est divisé en deux, le SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif et le SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

LE SPAC

Depuis la prise de compétence le 1er janvier 2018, la Communauté de communes est en charge de la gestion de l'assainissement collectif. Voici quelques exemples de travaux réalisés en 2023 :

SALERS



Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif du bourg de Salers et mise en conformité des branchements privés.

93 ml* (mètre linéaire) de canalisations neuves d'eaux usées (hors canalisations de branchement) ont été posés lors des travaux de la rue du Beffroi commencés mi-novembre 2022, ils se sont achevés en mai

ST BONNET DE SALERS



Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif du bourg de St Bonnet et Chasternac et mise en conformité des branchements privés.

2 725 ml* de canalisations d'eaux usées ont été posés permettant d'éliminer un volume approximatif de 90% d'eaux claires parasites permanentes. Les travaux ont commencé en juin 2022 et ont été réceptionnés en mars 2023.

LOUPIAC, PLEAUX



Réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de Loupiac. 900 ml* de canalisations d'eaux usées neuves ont été posés pour la construction de la nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement. Cette 1ère tranche de travaux a été achevée en décembre 2023.

(• ml : mètre linéaire)

LE SPANC

Depuis le 1er janvier 2024, la Communauté de communes assure en régie directe la gestion du service assainissement non collectif.

SA MISSION

- ✘ Le contrôle de conception et de réalisation des installations nouvelles ou à réhabiliter.
- ✘ Le contrôle de bon fonctionnement.
- ✘ Le contrôle dans le cadre d'une vente immobilière.

DES AIDES POSSIBLES

Des aides financières existent pour vous aider à réhabiliter votre assainissement non collectif, en commençant par l'ANAH, la possibilité de contracter l'Éco-prêt à taux zéro ou même de bénéficier d'une TVA réduite !

UN RÔLE DE CONSEIL

Vous avez un projet de mise en place d'assainissement individuel ou de réhabilitation ?

Vous souhaitez des informations sur la réglementation, obtenir des conseils techniques, savoir quels sont les modes de financement et les aides disponibles ?

Vous êtes locataire, propriétaire et vous rencontrez un dysfonctionnement avec votre assainissement ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) vous accompagne dans vos démarches et vous accueille sur rendez-vous.

CONTACT

SPAC : Stéphanie JUILLARD
s.juillard@pays-salers.fr - 04 71 40 72 09

SPANC : Stéphane LE BORGNE
spanc@pays-salers.fr - 04 71 40 72 09

Pour tout savoir sur votre service assainissement rendez-vous sur WWW.PAYS-SALERS.FR ou scannez le QR code ci-contre



LA TAXE GEMAPI

Un investissement pour l'eau et la protection des populations



Au titre de la compétence GEMAPI, les élus du Pays de Salers ont fait le choix de lever 80 000€ de taxe pour **la gestion, la préservation de la ressource en eau ainsi que la prévention et la protection de la population.**

Elle est additionnée aux taxes déjà appliquées (taxe sur foncier bâti, taxe d'habitation pour résidence secondaire, cotisation foncière des entreprises et taxe sur foncier non bâti).

Cela se traduit par une augmentation d'impôt demandée aux différents foyers fiscaux du territoire. Cette nouvelle recette sera uniquement **dédiée à la mise en place d'études et de travaux** pour le maintien et la préservation de la ressource en eau de notre territoire : sécurisation de l'abreuvement, lutte contre les pollutions diffuses et protection contre les inondations.



AUX CÔTÉS DE LA JEUNESSE POUR LA SENSIBILISER

En 2023, c'est au cœur de l'Espace Naturel Sensible du Cirque de Récusset dans lequel la Maronne prend sa source que cette action a accueilli 130 écoliers.

UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Le but étant de proposer aux enfants **d'appréhender le fonctionnement et l'utilité des milieux humides dans un souci du maintien de la biodiversité et de découverte des bons usages liés aux milieux aquatiques.**

CRÉER LE LIEN

Entre les zones à caractère humide et la quantité d'eau transitant sur le territoire puis entre la diversité d'habitats.



CONTACT

Entente Maronne
Samuel BARNABE
s.barnabe@pays-salers.fr - 04 71 40 58 07

Entente Auze Sumène
Julien COUTURAS
jcouturas@sumene-artense.com - 04 71 40 62 66



— ENTENTE —
MARONNE
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
PAYS DE SALERS - CHATAIGNERAIE - XAINTRIE VAL DOROGNE



Le PLUI validé ✓

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le futur PLUI est tout à la fois un projet politique de développement, un document de planification de l'aménagement du territoire et un document d'urbanisme unique à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Salers.

AU SERVICE D'UN PROJET DE TERRITOIRE ...

Le périmètre de la Communauté de communes est le résultat d'un agrégat d'anciens cantons composé de communes rurales hétérogènes. Il faut donc utiliser ces différences pour en faire un **territoire riche d'expériences**.

Dans un contexte de territorialisation de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) de la loi Climat et Résilience, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal devient une **nécessité** pour permettre, notamment aux plus petites de nos communes, de pouvoir **continuer à réaliser des projets d'avenir**.

UNE DÉMARCHE COMPLEXE

Le conseil communautaire du 17 octobre 2023 a **validé le transfert de la compétence urbanisme** à une forte majorité (31 pour, 3 contre et 4 abstentions).

Courant de l'année 2024, Pierre MENNESSON proposera aux élus du territoire de se réunir afin de définir les règles de gouvernance de mise en œuvre de notre PLUI et ensuite d'élaborer un **document d'urbanisme unique intercommunal**.

Ce travail sera long et le coût de l'élaboration de ce document sera **financé à hauteur de 80% par l'État**.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

OPAH-RR

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale

A travers l'**OPAH-RR 2022-2025**, la CCPS et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) mobilisent d'importants financements par le biais de subventions pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement. Dans certaines conditions, les travaux peuvent être financés à hauteur de 80% pour l'amélioration de leur logement.

CANTAL RÉNOV' ÉNERGIE

Un nouveau service public

Créé par le Conseil départemental du Cantal, **Cantal RéNov'Énergie** a vocation à proposer aux ménages cantaliens (propriétaires ou locataires) un service d'informations gratuits en matière de performance énergétique avec des conseils :

- Techniques
- Administratifs
- Financiers
- Juridiques

CONTACT
OCTÉHA
Paul FLEURET
pfleuret@octeha.fr - 06 44 51 92 35

CONTACT
CANTAL RÉNOV' ÉNERGIE
renovenergie@cantal.fr - 04 71 46 49 00



LE PUBLIC MAINTIENT SON ATTACHEMENT AUX ACTIVITÉS EN PAYS DE SALERS,
malgré une météo maussade sur l'année 2023



SITE DE LONGAYROUX

NOMBRE D'ENTRÉES

- 4 %



4 991



4 811

Aménagements 2023:

- extension du parc aqualudique
- aménagement d'un parking de 100 places supplémentaires
- installation d'un ponton flottant
- organisation de soirées grillades

2024 devrait voir démarrer le projet de réaménagement du site et de réhabilitation du camping les Alizés.

PARC AVENTURES ONIRIKA

NOMBRE D'ENTRÉES

- 15 %



5 323



4 533



GÎTE DU COL DE LÉGAL

NOMBRE DE NUITÉES

+ 4 %



3 827



3 997

En 2024, la gestion et l'exploitation du Col de Légal, confiées à Frédéric JEUSSET via une **délégation de service public** pour 5 ans, sera remise en concurrence selon des modalités et une durée restant à définir.

FRÉQUENTATION OFFICE DE TOURISME

NOMBRE DE VISITEURS

+ 21 %



40 718



49 096





ACCUEIL DE LOISIRS DU PAYS DE SALERS

Créé en 2023 et dédié aux 3-17 ans le

**NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS DU PAYS DE
SALERS RAYONNE SUR TOUT LE TERRITOIRE**, il
s'organise sur les communes d'Anglards de Salers,
St Martin Valmeroux/St Cernin et Pleaux

et en chiffres

Une 1ère saison réussie avec,

291

enfants inscrits
dans les 3 sites d'Accueil de loisirs
du Pays de Salers



CONTACT

ENFANCE - JEUNESSE
Véronique VIZET

enfance.jeunesse@pays-salers.fr - 06 83 55 15 07



LE CAMP D'ADO

UNE NOUVELLE OFFRE INCONTOURNABLE
POUR LES 12-17 ANS



UN PROJET POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

La Communauté de communes du Pays de Salers met en place des plannings variés d'activités émanant du **projet éducatif et pédagogique** en partenariat avec la CAF et la MSA dont l'objectif est de proposer la même offre d'accueil de loisirs et le même service à tous les jeunes du territoire.